

N° Convocation : EF_PH1_0115

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté de Pharmacie Abulcasis

Filière : Pharmacie

Semestre : S2

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 2 de La Faculté Abulcasis **Faculté de Pharmacie Abulcasis** qui auront lieu du **10 au 25 juin 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : Salle 17
- Emplacement : 14

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : BOUAJAJA Hibat Allah
- N° d'inscription : INS-FPA00020590/2024
- CIN/Passeport : I784141

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module | Date Examen | Heure début |
|-------|--|-------------|-------------|
| 1 | Anatomie | 10/06/2025 | 09H00 |
| 2 | Sciences Humaines et sociales - Ethique et Déontologie | 12/06/2025 | 09H00 |
| 3 | Chimie Organique I | 14/06/2025 | 09H00 |
| 4 | Développement Humain et NTIC II | 17/06/2025 | 09H00 |
| 5 | Histologie | 19/06/2025 | 09H00 |
| 6 | Botanique | 21/06/2025 | 09H00 |
| 7 | Chimie Analytique I | 24/06/2025 | 09H00 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'exams est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'exams.

Service Evaluations et Examens